

EXPERTS ET PARTENAIRES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 161 350,00 €
Siège social : SEYSSINET-PARISSET (38170),
7, Rue de la Poste

388.395.287 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025
Article L.232-23 du Code de Commerce

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2025)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 août 2025, d'une somme de DEUX CENT SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT EUROS (207 180,00 EUR), comme suit :

1°) tout d'abord, à concurrence d'une somme de CENT TROIS MILLE NEUF CENT SEIZE EUROS (103 916,00 EUR) au compte « AUTRES RESERVES », numéroté 10680000.

Ledit compte se trouve ainsi porté de la somme de 554 175,00 €

A celle de 658 091,00 €

2°) Le solde, soit la somme de CENT TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS (103 264,00 EUR) au profit des associés, à titre de distribution de dividendes en proportion de leurs participations dans le capital social.

Le montant du dividende distribué est de 16,00 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement, par voie d'inscription au crédit des comptes-courants des associés, ouverts à leurs noms dans les livres sociaux, à compter de ce jour, soit le 2 février 2026.

Il est précisé que le montant des dividendes distribués, éligibles à l'abattement de 40,00%, prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, s'élève à 48,00 euros.

Fiscalité des dividendes pour les personnes physiques

Depuis le 1er janvier 2018, les dividendes perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis :

- à une imposition à l'impôt sur le revenu (I°) à un taux forfaitaire unique ou, sur option du contribuable, à une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu d'une part,

- aux prélèvements sociaux (II°) d'autre part

I°) L'impôt sur le revenu

L'imposition des dividendes se fait en deux temps :

• **Le prélèvement forfaitaire non libératoire :**

Tout d'abord, et sous réserve des règles particulières applicables notamment aux revenus afférents à des titres inscrits dans un Plan d'Epargne en Actions (PEA), le dividende sera soumis, l'année de son versement, à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ce taux est appliqué sur



mn

la base du montant brut du dividende (avant application de tout abattement et déduction des frais et charges de toute nature) (art. 117 quater, 1-1 et 125 A, III bis du Code Général des Impôts).

Considéré comme un acompte d'impôt sur le revenu, ce prélèvement est imputable sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant restituable.

La Société opère le prélèvement forfaitaire et procède à la déclaration et au paiement de celui-ci.

Les Associés dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 € (pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement (art. 117 quater, 1-1 du Code Général des Impôts).

Le cas échéant et au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du versement, l'associé formule sa demande de dispense, en produisant à la Société une attestation sur l'honneur dans laquelle il indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50 000 € ou 75 000 € (art. 242 quater du Code Général des Impôts).

• L'application du taux forfaitaire unique ou du barème progressif de l'impôt sur le revenu :

L'imposition définitive pour l'associé intervient l'année suivant celle du versement. Sous réserve à nouveau des règles particulières applicables notamment aux titres inscrits dans un Plan d'Epargne en Actions (PEA), le dividende brut sera soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire unique de 12,8 %, ou sur option expresse et irrévocable, au barème progressif de l'impôt sur le revenu (art. 200 A, 2 du Code Général des Impôts).

Le cas échéant, l'option est exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Elle est par ailleurs globale et porte sur l'ensemble des revenus (dividendes, intérêts...), gains (plus-values de cession de droits sociaux), profits et créances, réalisés au cours de l'année considérée et entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

En cas d'exercice de cette option, les dividendes sont pris en compte dans le revenu global pour leur montant net après application d'un abattement de 40 % et déduction des dépenses engagées pour l'acquisition ou la conservation des revenus (art. 13, 2 et 158. 3-1° du Code Général des Impôts).

• La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (art. 223 sexies du Code Général des Impôts)

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède un certain seuil sont soumis, en sus de l'impôt sur le revenu, à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR).

Cette contribution est assise sur le revenu fiscal de référence du foyer fiscal de l'année d'imposition, lequel s'entend du revenu net imposable majoré, le cas échéant, du montant de certaines sommes, revenus ou abattements, étant précisé que les revenus exceptionnels ou différés sont pris en compte sans qu'il soit fait application du système du quotient.

Cette contribution est calculée en appliquant un taux de :

- 3 % à la fraction du revenu fiscal de référence supérieure à 250 000,00 € et inférieure ou égale à 500 000,00 € pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés et supérieure à 500 000,00 € et inférieure ou égale à 1 000 000,00 € pour les contribuables soumis à une imposition commune,

- 4 % à la fraction du revenu fiscal de référence supérieure à 500 000,00 € pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés et supérieure à 1 000 000,00 € pour les contribuables soumis à une imposition commune.

II°) Les prélèvements sociaux

Les revenus distribués à compter du 1^{er} janvier 2026 sont soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6 %.

De la même manière que le prélèvement forfaitaire non libératoire, ces prélèvements sociaux sont calculés sur le montant brut du dividende, précomptés et versés au Trésor, par la Société.

Le montant net versé par la Société à l'associé personne physique correspond donc au montant brut du dividende, diminué du prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu (12,8 %) et des prélèvements sociaux (18,6 %).

L'assemblée Générale rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois (3) derniers exercices, il a été réalisé les distributions suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus Distribués	
31 août 2024	0,00 €	NEANT	0,00 €
31 août 2023	0,00 €	NEANT	0,00 €
31 août 2022	93 396,80 €	NEANT	93 334,80 €

Nous vous rappelons également qu'aux termes d'une décision collective des associés réunis exceptionnellement en assemblée générale ordinaire, en date du 7 mai 2024 il a été décidé de distribuer, un dividende exceptionnel d'une somme de CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (125 853,00 EUR) prélevée sur le compte « AUTRES RESERVES » numéroté 10680000.

Le montant des dividendes distribués non éligibles à l'abattement prévu à l'article 158 3.2° du Code Général des impôts était de 125 775,00 euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du
2 Février 2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Monsieur Marc Martin



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>SAS EXPERTS ET PARTENAIRES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>7 Rue de la Poste BP3 38170 SEYSSINET-PARISSET</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 8 8 3 9 5 2 8 7 0 0 0 3 9</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/08/2025</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	29 401 9 991	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 109 078	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	81 145 16 009	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	341 915 42 624	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	28 700	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	10	
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	25 795	
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 684 667 452 461 1 232 206
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	10 137	
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	24 205 465 542
		Autres créances (3)	BZ	CA	98 172
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	137 428
Disponibilités		CF	CG	557 720	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	63 743	
	TOTAL (III)	CJ	CK	24 205 1 332 742	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	3 041 614 476 666 2 564 949	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise			SAS EXPERTS ET PARTENAIRES		Néant ☐ *		
			Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 161 350)			DA	161 350		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	372 988		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	16 135		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	554 175		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	207 180		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	1 311 828		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	11 500		
	TOTAL (III)			DR	11 500		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	132 017		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	198 500		
	Dettes fiscales et sociales			DY	391 619		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	25 834		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	493 650		
TOTAL (IV)			EC	1 241 621			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 564 949			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Ecart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 193 961		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	3 971 381	FH	11 500	FI	3 982 881
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 971 381	FK	11 500	FL	3 982 881
	Production stockée *					FM	-149
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	15 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	23 632
	Autres Produits (1) (11)					FQ	513
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 021 877
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 622 681
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 536
	Salaires et traitements *					FY	1 391 408
	Charges sociales (10)					FZ	645 677
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	47 783
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	4 564
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	11 500
	Autres charges (12)					GE	25 855
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 787 003
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	234 874
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	40 084
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 889
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	44 974
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 744
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 744
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	41 229
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	276 103

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS EXPERTS ET PARTENAIRESNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	95
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	54
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	149
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-149
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	68 775
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 066 850
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 859 671
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	207 180
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	40 084
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3	
dont cotisations facultatives Madelin A7	A4		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
amendes	95		
Dotations exceptionnelles immos rebuts	54		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXES



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025 dont le total est de 2 564 948,86 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 207 179,67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	3 à 7 ans
- Mobilier	3 à 7 ans
- Informatique	3 à 5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

FONDS COMMERCIAL

Conformément au règlement ANC 2015-06, il a été procédé à un test de dépréciation de fonds commercial.
Au 31/08/2025 aucun indice de perte de valeur n'a été détecté.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Clientèle	50 000		91 681	1 041 681
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	50 000		91 681	1 041 681

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 1 041 681
(Partiel)

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	VALEUR NETTE
Logiciels	9 990
Usufruit SCI	96 153
Immobilisations incorporelles en cours	1 000
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES	107 143



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORABLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 246 821		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	223 926		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	161 017		9 431
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL			384 943		9 431
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		28 700		
	Autres titres immobilisés		10		
	Prêts et autres immobilisations financières		25 795		
TOTAL			54 505		
TOTAL GENERAL			1 686 269		9 431

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORABLES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		1 198	1 245 623	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers		3 550	220 376	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier		6 285	164 163	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			9 835		384 539	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				28 700	
	Autres titres immobilisés				10	
	Prêts & autres immob. financières				25 795	
TOTAL					54 505	
TOTAL GENERAL			11 033		1 684 667	



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		95 750	15 994	1 198	110 546
TOTAL		95 750	15 994	1 198	110 546
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	203 362	12 383	3 550	212 195
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	116 545	19 460	6 285	129 720
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		319 907	31 843	9 835	341 915
TOTAL GENERAL		415 657	47 837	11 033	452 461

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges		11 500		11 500
TOTAL			11 500		11 500
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	43 273	4 564	23 632	24 205
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		43 273	4 564	23 632	24 205
TOTAL GÉNÉRAL		43 273	16 064	23 632	35 705
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		16 064	23 632	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
ASSIST'EXPERTS - 7 rue de la poste 38170 SEYSSINET PAR	1 000	26 107	100	19 722
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
PARTENAIRES & PATRIMOINE - 7 rue de la Poste 38170 SE	10 000	2 266	30	-5 511
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	25 795		25 795
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	27 632	27 632	
	Autres créances clients	462 115	462 115	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 361	1 361	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	23 523	23 523	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	58 688	58 688	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	14 601	14 601	
	Charges constatées d'avance	63 743	63 743	
TOTALUX		677 458	651 663	25 795
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
		- Créances représentatives de titres prêtés		
		- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	63 743
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	63 743

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	55 272
Autres créances	1 685
Disponibilités	
TOTAL	56 957



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 454,00	25,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	6 454,00	25,00



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	132 017	84 357	47 660	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	198 500	198 500		
Personnel & comptes rattachés	125 974	125 974		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	103 638	103 638		
Etat & Impôts sur les bénéfices	39 840	39 840		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	112 037	112 037		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	10 131	10 131		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	25 834	25 834		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	493 650	493 650		
TOTAUX	1 241 621	1 193 961	47 660	

Renvois

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exer.

125 331

(2)

Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ont été évalués par différence entre :

- la facturation émise sur les missions non terminées au 31/08/2025,
- et le temps passé par les collaborateurs, valorisé à un taux moyen de charges sociales incluses, et majoré d'un coefficient de structure.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

493 650

Financiers

Exceptionnels

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

493 650

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

20 383

Dettes fiscales et sociales

157 861

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

18 000

TOTAL DES CHARGES À PAYER

196 244



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 105 700,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les paramètres de calcul sont les suivants :

- Turn over faible,
- profil croissance 2%
- table de mortalité INSEE 2024
- Convention collective experts-comptables
- Age de départ 60-64 ans age légal
- départ volontaire des salariés
- Cadres : taux de charges patronales 52 %
- Non cadres : taux de charges patronales 38 %